

Solidarité avec le peuple danois



L'émotion était forte lundi soir lors du rassemblement de soutien devant l'ambassade du Danemark. Le Premier ministre, le président de l'Assemblée nationale et le Premier secrétaire accompagnés d'Elio Di Rupo sont venus exprimer leur solidarité à l'ambassadrice, un mois après les attentats qui ont endeuillé la France. «*C'est un moment de solidarité nécessaire*» face à «*une volonté acharnée de s'attaquer à la culture, à la liberté d'expression, aux juifs, aux policiers...*», a estimé Jean-Christophe Cambadélis sur place. Dans un communiqué, le PS a réaffirmé «*très fermement que la liberté d'expression et de la presse est un droit fondamental dans nos démocraties*». Face à l'intolérance, au fanatisme religieux qui mènent au passage à l'acte, «*la coopération européenne en matière de lutte contre le terrorisme doit aller plus loin*».

AG
EN
DA

7 mars 2015

Colloque
les fausses
promesses de
l'extrême droite

22 mars 2015

1^{er} tour
des élections
départementales

Coopération contre le terrorisme : les réponses internationales et européennes



Les attentats qui ont frappé le sol européen à deux reprises, à Paris puis à Copenhague, ont soulevé une immense vague de solidarité internationale. Les attaques terroristes ont touché la démocratie en plein cœur. La liberté d'expression, les valeurs de tolérance, de vivre ensemble, la liberté et la dignité humaine ont été visées, et l'État de droit, attaqué. Ces atteintes graves aux valeurs fondamentales et aux droits de l'Homme, qui sont au cœur du projet européen, nécessitent une réponse coordonnée et collective de la part des États membres et de l'Union européenne, mais aussi de la communauté internationale.

En Europe, plusieurs sommets (dont le Conseil européen du 12 février dernier) ont rassemblé les chefs d'État et les ministres de l'Intérieur et des Affaires étrangères, afin de poser les bases d'une coopération européenne renforcée dans la lutte contre le terrorisme. À l'initiative des sociaux-démocrates, une résolution du Parlement européen a également été adoptée la semaine dernière. Un sommet international se tient à Washington sur trois jours, sur le thème «Countering Violent Extremism».

Le rapport du Parti socialiste sur la coopération européenne dans la lutte contre le terrorisme, et la résolution du Parlement européen vont dans le même sens que les conclusions du Conseil européen, qu'ils ont contribué à préparer.

Il s'agit tout d'abord d'assurer la sécurité des citoyens, en utilisant mieux les instruments dont l'Europe dispose déjà et en les développant. Schengen est un instrument de coopération important en Europe: il faut tendre vers plus de coopération

et non l'inverse, en renforçant les contrôles aux frontières extérieures de l'Union (par le biais du PNR, le Passenger Name Record). La lutte contre le financement du terrorisme et du crime organisé qui le nourrit, contre la propagande djihadiste sur Internet, ou encore la coopération opérationnelle entre les États membres et l'Union et ses agences, Europol, Eurojust, Frontex sont une priorité pour renforcer la lutte contre

OUTRE LES MESURES SÉCURITAIRES, C'EST LA STRUCTURATION ET LA COHÉSION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE QUI EST EN JEU DANS LA PRÉVENTION DU TERRORISME

le terrorisme au niveau européen. Outre les mesures sécuritaires, c'est la structuration et la cohésion de la société civile qui est en jeu dans la prévention du terrorisme: renforcement du dialogue interconfessionnel et communautaire, éducation, emploi et intégration sociale, réinsertion dans la société (et ce qui concerne les programmes de dé-radicalisation, en prison comme au retour des Européens partis combattre sur les terrains extérieurs).

Les relations extérieures de l'Union européenne et de ses États membres doivent contribuer à combattre la menace terroriste qui s'intensifie dans les régions proches de l'UE, au Moyen-Orient, dans la bande sahé-

lo-saharienne ou en Afrique (Irak, Syrie, Libye, Mali, Nigéria). La coopération avec les pays tiers, et la lutte contre le terrorisme là où il prend racine, y compris par des opérations militaires telles que celles dans lesquelles la France est engagée (opération Serval au Mali, Barkhane dans le Sahel), sont incontournables. L'Europe doit redéfinir sa stratégie extérieure au vu de ces enjeux qui menacent non seulement la sécurité de ces régions, mais aussi la sienne directement. Il faut nous attaquer aux sources du terrorisme, et notamment l'instabilité ou la défaillance de certains États, dans laquelle celui-ci s'enracine, permettant la circulation des armes et des terroristes. Il s'agit notamment pour cela d'installer une coopération soutenue et coordonnée avec les acteurs régionaux (Ligue Arabe, Union Africaine) et les Nations Unies. La France ne peut assumer seule le poids des opérations militaires de lutte contre le terrorisme: les sociaux-démocrates demandent que l'Europe y contribue activement (par le financement et la mutualisation des moyens de Défense).

Il en va de la responsabilité commune de l'Europe, pour qu'elle puisse pleinement protéger ses citoyens de la menace terroriste, mais aussi pour défendre ses valeurs de liberté et de tolérance, et opposer l'État de droit et le respect des droits de l'Homme à l'intolérance et au développement de la criminalité et du terrorisme. La vision portée par les sociaux-démocrates européens de la coopération européenne dans la lutte contre le terrorisme structure le débat européen et rappelle la nécessité d'unir nos forces car il s'agit d'une responsabilité commune qui incombe à l'Europe; celle de maintenir la liberté, la sécurité et l'État de droit sur son sol.

De nouveaux droits pour les travailleurs et les demandeurs d'emploi

Depuis le mois de janvier, de nouveaux droits sont ouverts grâce à la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Promulguée le 6 mars 2014, elle transpose l'accord national interprofessionnel (ANI) du 14 décembre 2013, et permet un meilleur accès à la formation notamment pour les plus fragiles. Voici les principales avancées :

• Compte personnel de formation (CPF)

Mis en place depuis le 5 janvier 2015, il est ouvert dès 16 ans et suit la personne tout au long de sa vie (il n'est plus attaché au contrat de travail). Consultable en ligne (<http://www.moncompteformation.gouv.fr>), le compte est alimenté automatiquement par l'employeur. Il est crédité de 150 heures pour 7 ans d'activité professionnelle. Au-delà de ces 150 heures, il peut être abondé au-delà par le salarié lui-même (par le droit individuel à la formation ou le compte personnel de prévention et de pénibilité), l'employeur, la branche ou tout organisme ou acteur publics. C'est le salarié qui prend l'initiative d'utiliser son compte personnel de formation. Une liste de formations qualifiantes est proposée aux individus fruit d'une étroite concertation entre l'État, les régions et les partenaires sociaux en

fonction des besoins en emploi des branches et des territoires.

• Conseil en évolution professionnelle (CEP)

Ce conseil est dispensé gratuitement et donne accès à un accompagnement renforcé de chacun pour travailler à l'élaboration de son projet professionnel. Il aboutit à la validation et au financement d'un parcours de formation. Il est mis en oeuvre par Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi, les Opacif pour les salariés, les Missions locales pour les jeunes sans qualification, Cap emploi pour les personnes en situation de handicap, l'Apec pour les cadres.

• Entretien professionnel obligatoire

L'entretien professionnel devient obligatoire tous les deux ans. Il a pour but d'étudier les perspectives d'évolution de chaque employé et de faire le bilan des formations suivies.

• Service public régional d'orientation

Les régions prennent en charge directement la formation des personnes en recherche d'emploi, des personnes en situation d'handicap, des détenus et gèrent aussi l'ensemble des programmes de lutte contre l'illettrisme. On crée également un service public régional

d'orientation qui coordonne les différents acteurs.

• Financement simplifié : contribution unique pour la formation professionnelle

Cette contribution représente 0,55 % de la masse salariale pour les entreprises de moins de 10 salariés et 1 % pour les entreprises de 10 salariés et plus. Grâce à cette mutualisation des versements au titre de la formation professionnelle, l'organisme collecteur (OPCA) peut financer les différents outils : les missions du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), le congé individuel de formation (CIF), les contrats et périodes de professionnalisation, le CPF, et enfin, le plan de formation. La réforme fait croître de 600 à 900 millions les fonds consacrés par les partenaires sociaux à la formation des demandeurs d'emploi.

• Droits rechargeables

Entré en vigueur le 1er octobre 2014 suite à un accord des partenaires sociaux sur l'assurance chômage, ce dispositif permet aux individus d'accumuler des indemnités à l'assurance chômage chaque fois qu'ils retravaillent sans perdre les droits déjà acquis. Le but est d'inciter à la reprise d'un travail même de courte durée.

Le PS en première ligne pour défendre la laïcité

Le Parti socialiste organise une quinzaine de la laïcité qui vise à aider les sections à préparer des réunions sur les questions de laïcité et de cohésion républicaine. Un kit* comprenant un ensemble de documents – textes de référence, tracts, affiche-types – a été distribué lors de la réunion des secrétaires de section, le 1^{er} février. « Dans nos sociétés travaillées par les communautarismes, le repli sur soi et la montée des extrémismes, il est plus que jamais urgent de promouvoir la laïcité », rappelait le Premier secrétaire à cette occasion. « La laïcité, c'est la liberté de conscience et la liberté de croire ou de ne pas croire, ce n'est pas la stigmatisation des religions », ajout-

ait-il en fustigeant ceux qui, à droite et à l'extrême droite, l'utilisaient pour couvrir une politique de discrimination, à l'égard des musulmans notamment. « La laïcité est claire, elle n'exclut personne, elle ne souffre aussi d'aucune dérogation. Elle ne doit pas devenir une valeur tiède, l'acceptation de tout, le renoncement à l'essentiel ». Et c'est parce qu'elle est « un pilier de notre République, parce que nous célébrons les 110 ans de la Loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État », que le Parti socialiste a décidé de lancer une quinzaine de la laïcité.

L'objectif est triple : donner des perspectives à l'après 11 janvier et

un cadre à la discussion sur la cohésion républicaine, célébrer la loi de 1905 et ouvrir une discussion plus large sur le vivre ensemble. Concrètement, ces réunions peuvent permettre de créer une dynamique avec la société civile, les associations, les chercheurs etc. Le PS doit montrer qu'il est le vrai défenseur des valeurs républicaines car la laïcité est un ciment de la République qui garantit les libertés de tous. Défendre la laïcité, c'est se mettre en première ligne pour lutter contre le FN qui la dévoie et entretient la confusion. Au parti, Sarah Proust et Elsa Di Méo coordonnent l'organisation de la quinzaine. Au total, 3500 réunions doivent être mises en place.

* Le kit est disponible sur le site parti-socialiste.fr

LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES... CE QUI A CHANGÉ

AVANT / MAINTENANT

depuis la loi du 17 mai 2013

~~Élections cantonales~~ → **ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES**

~~Conseil général~~ → **CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

AVANT / MAINTENANT

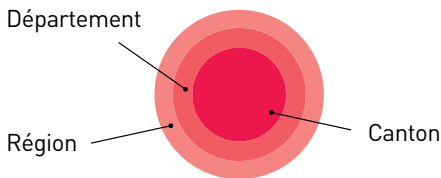
depuis la loi du 17 mai 2013

Les conseillers généraux étaient élus pour 6 ans. Le Conseil général était renouvelé par moitié tous les 3 ans.

Désormais, deux conseillers titulaires et deux conseillers suppléants seront élus par canton. Le Conseil départemental est renouvelé en **une seule fois, tous les 6 ans**.

AVANT / MAINTENANT

depuis la loi du 17 mai 2013



En général, un canton regroupe plusieurs communes (sauf très grandes villes). Il y a en moyenne 20 cantons par département. Les régions sont composées de plusieurs départements.



3863 CANTONS



1995 CANTONS

Grâce à un regroupement et un redécoupage des cantons, désormais, l'écart démographique n'excède pas 20% d'un canton à l'autre.

Protection infantile, maisons de retraite, hébergement et prestations sociales pour les personnes handicapées, etc.



Construction, équipement et entretien des collèges.



Création et gestion de bibliothèques et archives départementales, musées, protection du patrimoine.



Compétences sur l'aménagement : équipement rural, les ports de pêche, les voiries en extension, etc.



Contribution à la résorption de la précarité énergétique.



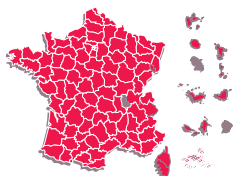
Intervention pour accorder des aides directes ou indirectes au développement économique.

Conseil départemental



29
mars
2015

22
mars
2015



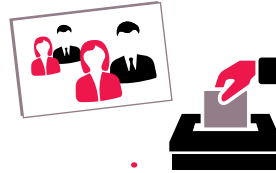
→ ON VOTE... OÙ ET QUAND ?

Le vote aura lieu partout en France métropolitaine et dans les territoires d'Outremer (à l'exception de Paris, la grande métropole de Lyon, la Guyane et la Martinique).

Rendez-vous dans votre bureau de vote habituel les 22 et 29 mars.

AUX ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES... ON VOTE !

→ ON VOTE... POUR QUI ?



Désormais il s'agit d'un scrutin binominal paritaire à deux tours : chaque candidature doit présenter un homme et une femme comme titulaires et un homme et une femme comme suppléants.



Une fois élus, les conseillers départementaux deviennent des grands électeurs. Comme avant, ils votent pour le président du Conseil départemental et aux élections **sénatoriales**.

→ ON VOTE... DÈS LE 1^{ER} TOUR !

12,5%
des inscrits

C'est le score nécessaire pour se qualifier au second tour, contre 10% des exprimés auparavant. Plus que jamais, l'abstention est un danger : le premier tour est un couperet.

→ ON VOTE... POUR QUOI ?

Voter pour les **candidats socialistes**, c'est voter pour la mise en œuvre et la poursuite de **politiques publiques de gauche**.